



# FLASH COMMUNAL

## INFORMATION C.C.A.S.

Madame, Monsieur,

Le C.C.A.S. de votre commune met en place une permanence de service à l'attention des personnes fragiles ou isolées.

En cas de besoin extrême, le C.C.A.S. peut vous venir en aide pour vos courses alimentaires ou médicales uniquement. La livraison à votre domicile sera assurée par les membres du C.C.A.S.

Si vous vous trouvez en grande difficulté pour vos courses alimentaires de base ou pour vous rendre en pharmacie muni d'une ordonnance, le C.C.A.S. vous proposera son aide dans la limite de disponibilité de ses membres.

Pour obtenir cette aide, vous pouvez appeler le secrétariat de mairie au 03 44 72 22 91 de 8H30 à 11H30 et de 13h30 à 16H00, sauf samedi, dimanche et mercredi après-midi.

Pascal Brisset.  
Responsable C.C.A.S.  
Les Ageux.

